

## Résumé

Le Référent Santé et Sécurité au Travail fait évoluer le document unique, met en place des actions de prévention, ou s'assure que les consignes de sécurité sont bien respectées.

Sa formation est obligatoire depuis le 31 mars 2022. Sa durée est identique à celle attribuée aux élus CSE et sa prise en charge est assurée par l'employeur.

Le temps de formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel (L. 4614-14 à L. 4614-16 remplacé par L. 2315-16 à L. 2315-18)

## Public et prérequis

Toute personne désignée référent sécurité de l'entreprise, tout salarié devant acquérir les bases en prévention :

- Les collaborateurs désignés compétents en risques professionnels
- Les référents sécurité ou environnement désignés par l'employeur
- Les techniciens HSE ou QSE en poste
- Les salariés en évolution vers une fonction de prévention

## Objectifs pédagogiques et professionnels

Le titulaire de la qualification doit être capable de :

- Comprendre les fondamentaux réglementaires en santé, sécurité et environnement
- Identifier les risques professionnels et environnementaux
- Accompagner la mise en œuvre de la politique de prévention
- Participer à l'analyse des accidents et situations dangereuses
- Sensibiliser et mobiliser les équipes
- Contribuer à la conformité réglementaire et à la culture sécurité

## Contenu de la formation

- La réglementation Santé, Sécurité au Travail – 1 j
- L'analyse des dysfonctionnements, des incidents, des accidents – 1 j
- L'évaluation des risques professionnels et le document unique – 1 j
- Les conditions de travail – 1 j
- Les notions environnementales – 1 j

Prévoir 2 jours supplémentaires de formation pour la préparation et le passage de la certification.

## Méthodes pédagogiques et d'encadrement

La pédagogie mise en œuvre par notre équipe d'intervenants privilégie une approche active et participative, favorisant l'implication des participants tout au long de la formation.

S'appuyant sur les échanges d'expériences et l'analyse de situations professionnelles,

CENTRES DE FORMATION

**Colmar, Strasbourg, Mulhouse, Reichshoffen**

DURÉE DE LA FORMATION

**5 jours**

ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Solutions personnalisées à étudier avec le référent handicap du centre concerné**

PARTENAIRE(S)



## Les + du Pôle formation

- + de 4000 personnes formées/an dont 1600 apprentis
- + de 1250 entreprises nous font confiance
- + de 10 partenariats avec des écoles

- Une pédagogie innovante et participative assurée par des formateurs experts
- Une approche agile pour se former aux métiers de demain
- Taux de réussite : [www.formation-industries-alsace.fr/nos-taux-de-reussite](http://www.formation-industries-alsace.fr/nos-taux-de-reussite)

elle facilite l'appropriation progressive des outils et méthodes nécessaires à l'exercice de la fonction de référent Prévention SSE.

Les modalités pédagogiques combinent plusieurs approches complémentaires :

- Études de cas construites à partir de situations réelles rencontrées en entreprise
- Mises en situation et exercices pratiques d'analyse des risques
- Diagnostics sécurité appliqués à des situations de travail
- Travaux en sous-groupes favorisant la réflexion collective et la recherche de solutions
- Apports didactiques et méthodologiques pour structurer la démarche de prévention

Cette approche permet d'ancrer les apprentissages dans des situations concrètes de terrain, afin de rendre les participants rapidement opérationnels dans leur rôle d'animateur prévention sécurité.

## Modalités d'évaluation

L'évaluation finale est réalisée sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM).

## Informations partenaire(s)

Découvrez les Écoles UIMM : développez et certifiez vos compétences Managériales ou en prévention Santé Sécurité Environnement.

## Validation et certification

UIMM Alsace

L'évaluation est réalisée au regard des capacités professionnelles définies dans le référentiel, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM).

À partir des éléments renseignés dans la grille d'évaluation, les résultats sont consignés afin d'être présentés au jury de certification.

Le jury de certification délivre le certificat UIMM attestant que le candidat possède les compétences nécessaires pour exercer la fonction de « Référent Prévention SSE », sous réserve d'obtenir un minimum de 75 % de réponses correctes au QCM.

## Délai d'accès à la formation

Contactez-nous pour connaître la programmation prochaine.

## Suite de parcours, passerelles et équivalences

Des modules complémentaires sont disponibles et peuvent être intégrés à votre projet. Pour toute demande spécifique, nous consulter.